

# Audiences publiques sur les demandes de la compagnie Orléans Express visant à modifier ses services de transport interurbain par autobus

---

**AVIS** du



**CONSEIL RÉGIONAL DE  
L'ENVIRONNEMENT DU  
BAS-SAINT-LAURENT**

---

Déposé à la  
Commission des transports du Québec

Août 2014

## Table des matières

I.	PRÉSENTATION DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT .....	3
II.	AVIS DU CRE BSL.....	4
III.	RECOMMANDATIONS DU CREBSL.....	6
IV.	ANNEXES .....	6

---

### Rédaction et réalisation

Patrick Morin

Luce Bathazar

Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE BSL)  
88, rue St-Germain Ouest, bureau 104, Rimouski (Qc) G5L 4B5  
418-721-5711 | [crebsl@globetrotter.net](mailto:crebsl@globetrotter.net) | [www.crebsl.com](http://www.crebsl.com)

## **I. PRÉSENTATION DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT**

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE BSL) est un organisme qui existe dans la région depuis 1976. Il couvrait le territoire de l'Est-du-Québec et en 1996, à l'instar des autres CRE du Québec, il a redéfini ses limites territoriales pour correspondre à la région administrative du Bas-Saint-Laurent, les 8 MRC comprises entre Kamouraska et La Matanie, incluant La Matapédia et Témiscouata.

Les dossiers « historiques » du CRE BSL portaient généralement sur la forêt et le Saint-Laurent, les thématiques les plus représentatives de la région. Au fil des ans, plusieurs autres dossiers ont retenu l'attention de la communauté régionale selon l'actualité et l'avancement des sujets environnementaux comme l'eau, les aires protégées, les matières résiduelles, l'agriculture, etc. En particulier, les thèmes de l'énergie et du climat sont devenus des priorités du CRE BSL ces dernières années. Les développements parfois rapides de plusieurs filières d'énergie (minicentrales, éoliennes, hydrocarbures dans l'estuaire, biomasse, port méthanier, etc.) ont grandement mobilisé les ressources du CRE BSL.

S'ajoutant à cela, certains épisodes d'érosion côtière ont été très marquants pour la région, spécialement en décembre 2010. Les risques côtiers sont reconnus comme un des impacts du réchauffement du climat les plus documentés au Québec. En réponse à une sensibilisation grandissante de la population, des élus ainsi que de ses membres et de ses partenaires, le CRE BSL a intégré davantage d'interventions reliées au climat et à l'énergie fossile dans ses plus récents plans d'action annuels.

Depuis 2010, les CRE se sont engagés dans une démarche régionale de réduction de la dépendance au pétrole. D'entrée de jeu, le CRE BSL a fortement appuyé cette idée, car il lui apparaissait évident que cette initiative collait aux réalités, aux intérêts et aux possibilités d'action des acteurs de sa région. La suite lui a donné raison, le CRE BSL est très fier et satisfait de la participation régionale et de la qualité du plan qui a été déposé au nom de la région au ministre de l'Environnement.

### **Le RNCREQ et les CRE, des acteurs impliqués en énergie**

Les CRE ont été très actifs dans le secteur de l'énergie, avec diverses consultations telles que le débat public en 1995 ou encore les audiences publiques du BAPE qui se sont tenues sur leur territoire. Le RNCREQ intervient à la Régie de l'énergie en plus de représenter les CRE au BAPE, à l'Assemblée Nationale et sur diverses autres tribunes (conférences, médias, etc.)

## II. Avis du CRE BSL

Au Québec, la moitié de toute l'énergie utilisée est renouvelable (environ 39 % d'électricité et 13 % de biomasse), alors que l'autre moitié est non-renouvelable (40 % de pétrole et 7 % de charbon). Le Bas-Saint-Laurent consomme près de 500 millions de litres de pétrole annuellement, dont 70 % sert au transport routier, à grande majorité pour le transport de personnes<sup>1</sup>. Bref, la diminution de notre consommation de pétrole passe inévitablement par des changements dans nos habitudes de déplacements.

Sous l'angle du développement durable, la question du transport interurbain par autocar place les trois pôles en parfaite équation. En effet, d'un point de vue social, il s'agit d'un service essentiel permettant à tous les citoyens d'avoir accès à un moyen de transport. D'un point de vue économique, le transport collectif est un investissement public plus avantageux que le transport individuel. Et d'un point de vue environnemental, le transport collectif diminue la consommation de pétrole et tous les impacts qui y sont associés, notamment les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Cependant, il faut admettre que la situation qui est présentée par Orléans Express - Kéolis suggère que le maintien du *statu quo* n'est plus viable pour cette compagnie. D'autre part, l'éventuelle diminution du service a suscité de nombreuses réactions de nombreux intervenants réclamant le maintien de ce service. Le CRE BSL y voit une formidable opportunité de réunir les forces vives de l'Est du Québec dans un effort concerté de restructuration du service de transport interurbain en complémentarité avec les autres services de transport collectif.

Le CRE BSL est prêt à jouer un rôle actif dans ce dossier, et est d'ailleurs positionné comme un acteur incontournable puisqu'il coordonne les travaux de la *Table régionale sur la réduction de la consommation de pétrole*. Cette table réunit une diversité d'acteurs clés de la région représentatifs du dynamisme régional sur la question énergétique<sup>2</sup>. La Table a pour mandat d'assurer le suivi du *Plan d'action régional de réduction de la dépendance au pétrole 2013-2020*<sup>3</sup>, d'identifier les actions à prioriser régionalement et les conditions nécessaires à leur mise en œuvre.

Le *Plan d'action* comporte cinq axes, dont un sur le transport des personnes. L'objectif 1.2 stipule justement de « maintenir et améliorer un système de transport collectif adapté à la faible densité de la population régionale ». À l'automne 2014 la *Table régionale* travaillera à préciser les actions du plan en mesures concrètes et à les prioriser. Le moment est donc bien choisi pour conjuguer nos efforts, et ce, au bénéfice de tous.

---

<sup>1</sup> CRE BSL, 2013. Diagnostic énergétique régional.

[http://crebsl.com/documents/pdf/energie/diagnostic\\_energetique\\_bsl-version\\_finale\\_2013-04-10.pdf](http://crebsl.com/documents/pdf/energie/diagnostic_energetique_bsl-version_finale_2013-04-10.pdf)

<sup>2</sup> CRE BSL, 2013. Démarche d'élaboration du plan d'action régional de réduction de la dépendance au pétrole 2013-2020 [http://crebsl.com/documents/pdf/energie/pnpenergiebsl-demarche\\_plan\\_action-2013-04-27.pdf](http://crebsl.com/documents/pdf/energie/pnpenergiebsl-demarche_plan_action-2013-04-27.pdf)

<sup>3</sup> CRE BSL, 2013. Plan d'action régional de réduction de la dépendance au pétrole 2013-2020. [http://crebsl.com/documents/pdf/energie/pnpenergiebsl-plan\\_d\\_action-tableau-2013-04-10.pdf](http://crebsl.com/documents/pdf/energie/pnpenergiebsl-plan_d_action-tableau-2013-04-10.pdf)

Le CREBSL est convaincu qu'une démarche concertée des acteurs régionaux avec Orléans Express peut déboucher sur des alternatives à la diminution de services, et ce, au bénéfice de tous. C'est pourquoi le CRE BSL suggère de mettre de côté la demande de diminution de services d'Orléans Express le temps que cette recherche concertée de solution ait lieu, pour ne pas provoquer une rupture des services qui pourrait ultimement être évitée.

Il faut aussi ajouter que dans le contexte de la lutte aux changements climatiques et des engagements du Québec en termes de réduction de gaz à effet de serre, la diminution de l'offre de transports en commun est un pas dans la mauvaise direction. Lors de la consultation sur les enjeux énergétiques du Québec, le CREBSL a fait plusieurs recommandations qui s'appliquent au présent dossier du transport interurbain par autocar, en particulier les deux suivantes :

« RECOMMANDATION 9 : Relever le défi du transport des personnes par une réglementation et des incitatifs pour favoriser le transport actif et collectif, l'électrification des transports et spécialement des transports collectifs, les véhicules moins énergivores et un mode d'occupation du territoire visant la réduction des déplacements (circuits courts).<sup>4</sup>»

« RECOMMANDATION 10 : Imposer un moratoire sur toutes nouvelles infrastructures de transport routier afin que les sommes soient dévolues au transport collectif et actif, sauf dans certains cas où la sécurité publique l'exige.<sup>5</sup>»

Comme piste de solution au présent problème de financement du transport par autocar, le CREBSL avait suggéré que « le gouvernement devrait mettre en œuvre des mesures afin que les personnes qui présentent un comportement que l'on cherche à corriger financent les moyens de rendre accessible et efficace les comportements que l'on souhaite promouvoir (transport en commun, véhicules électriques, etc.).<sup>6</sup>»

En conclusion, le transport par autocar est une formidable mesure de réduction de la consommation de pétrole, en comparaison avec l'auto-solo. De plus le pétrole demeure notre principale source d'énergie non renouvelable et d'émission de GES. Dans une région où la densité de la population est faible, comme le Bas-Saint-Laurent, le maintien d'une structure efficace de transport en commun est la base des efforts qu'il nous faudra consentir dans la lutte aux changements climatique et l'occupation dynamique du territoire. Le service de transport interurbain par autocar est la base, la charpente du réseau régional. Il est donc primordial de maintenir ce service et de démarrer sans attendre un grand chantier pour réorganiser tous les autres services de transport collectif autour de cette charpente. Le Bas-Saint-Laurent est une région qui

---

<sup>4</sup> CRE BSL. 2013. Consultation publique sur les enjeux énergétiques du Québec : MÉMOIRE du Conseil régional de l'environnement. Septembre 2013.

[http://crebsl.com/documents/pdf/energie/enjeux\\_energetiques\\_-\\_memoire\\_-\\_crebsl.pdf](http://crebsl.com/documents/pdf/energie/enjeux_energetiques_-_memoire_-_crebsl.pdf)

<sup>5</sup> *Ibid*

<sup>6</sup> *Ibid*

a toujours su fait preuve d'audace et d'une grande capacité de travail en concertation. Le CREBSL est prêt à mettre l'épaule à la roue, et c'est dans cet esprit qu'il formule ses recommandations à la Commission des Transports du Québec.

### **III. Recommandations du CREBSL**

1. Le CRE BSL recommande que le transport par autocar soit considéré comme un « service essentiel » par la Commission des transports du Québec et le Gouvernement du Québec.
2. Le CRE BSL recommande à la Commission des transports du Québec de ne pas accorder à Orléans Express la permission de diminuer le service actuel.
3. Le CRE BSL recommande qu'Orléans Express entreprenne, avec tous les acteurs concernés, une démarche concertée pour trouver des solutions durables et mutuellement bénéfiques pour le maintien du service de transport par autocar.
4. Le CRE BSL est prêt à jouer un rôle actif dans cette démarche concertée, qui pourrait s'insérer dans les efforts qu'il mène déjà pour la réduction de la consommation de pétrole.
5. Le CRE BSL recommande que la *Table régionale sur la réduction de la consommation de pétrole* soit invitée à participer à cette démarche.

### **IV. Annexes**

- Diagnostic énergétique régional  
[http://crebsl.com/documents/pdf/energie/diagnostic\\_energetique\\_bsl-version\\_finale\\_2013-04-10.pdf](http://crebsl.com/documents/pdf/energie/diagnostic_energetique_bsl-version_finale_2013-04-10.pdf)
- Plan d'action régional de réduction de la dépendance au pétrole  
[http://crebsl.com/documents/pdf/energie/pnpenergiebsl-plan\\_d\\_action-tableau-2013-04-10.pdf](http://crebsl.com/documents/pdf/energie/pnpenergiebsl-plan_d_action-tableau-2013-04-10.pdf)
- Démarche d'élaboration du plan d'action régional  
[http://crebsl.com/documents/pdf/energie/pnpenergiebsl-demarche\\_plan\\_action-2013-04-27.pdf](http://crebsl.com/documents/pdf/energie/pnpenergiebsl-demarche_plan_action-2013-04-27.pdf)
- Mémoire du CREBSL à la consultation publique sur les enjeux énergétiques  
[http://crebsl.com/documents/pdf/energie/enjeux\\_energetiques\\_-\\_memoire\\_-\\_crebsl.pdf](http://crebsl.com/documents/pdf/energie/enjeux_energetiques_-_memoire_-_crebsl.pdf)